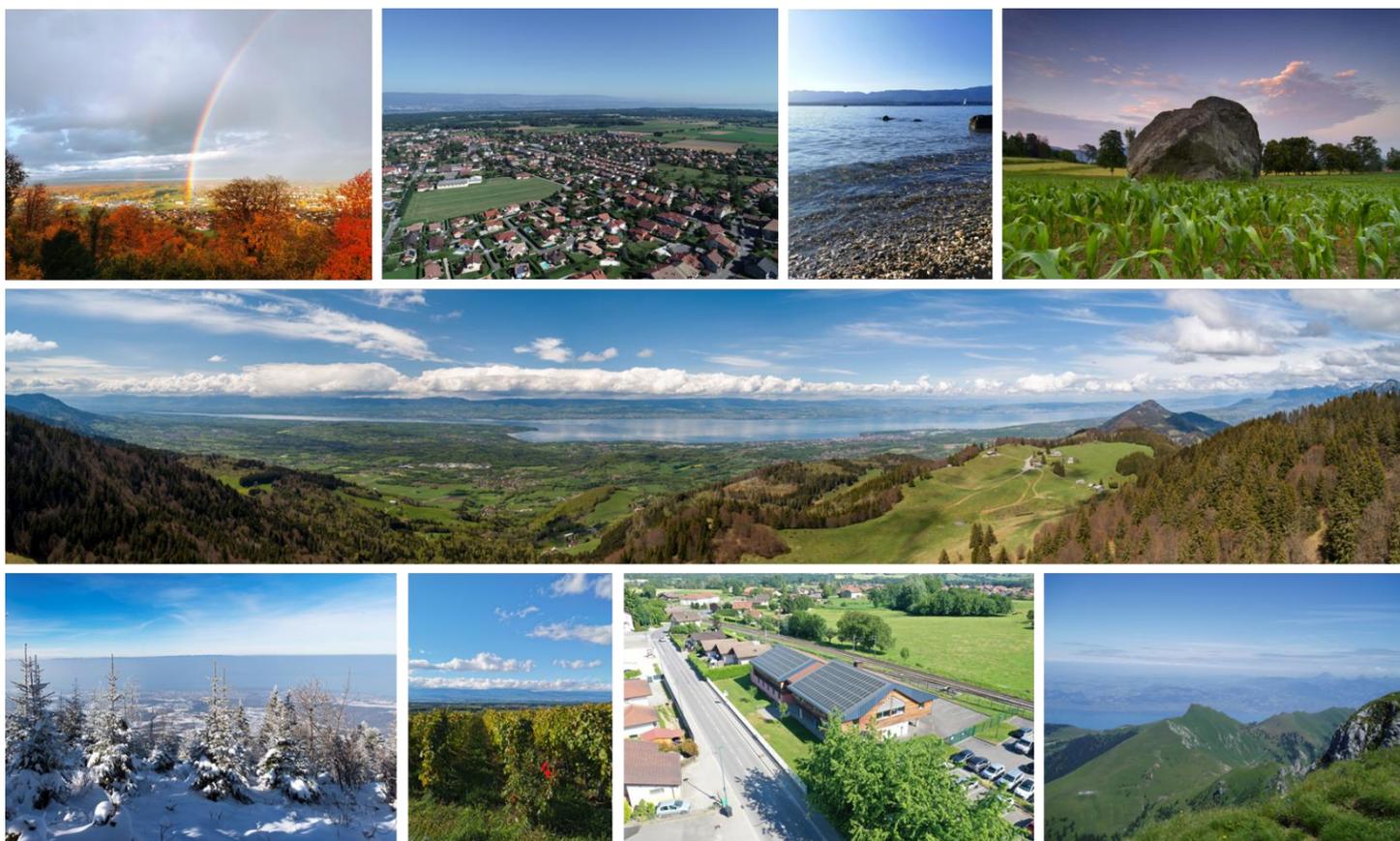


# Rapport 2022 sur la situation de Thonon Agglomération en matière de Développement Durable



Rapport à présenter au Conseil communautaire  
lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires 2023 tenue le 31 janvier 2023

# Le Rapport développement durable //////////

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

### 3 textes de référence

- > **La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- > **Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > **La circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

### 5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- ① La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ② La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ③ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- ④ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ⑤ L'épanouissement de tous les êtres humains.

*Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.*

# ▶ La lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique

//////////

**Atténuer la contribution du territoire au phénomène de dérèglement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération, cheffe de file en matière de transition énergétique.**

## **Climat, air, énergie : réussir la transition écologique de notre territoire**

### **38 mesures opérationnelles lancées avec l'approbation du PCAET**

Le PCAET (plan climat air énergie territorial) de Thonon Agglomération a été adopté par le conseil communautaire en 2020. Véritable trait d'union entre les politiques publiques menées sur le territoire en matière de transition écologique, le PCAET vise à atténuer la contribution du territoire au phénomène de l'évolution climatique et adapter celui-ci à ses effets. Pour réduire la consommation énergétique du territoire et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques induites, le PCAET cible en effet l'ensemble des secteurs à enjeux : bâtiment, mobilité, production d'énergie, déchets, etc.

Dans son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur son territoire, Thonon Agglomération saisit l'opportunité du PCAET pour consolider ses acquis et monter en puissance sur les enjeux climat-air-énergie. Si la collectivité se doit d'être exemplaire en réinterrogeant l'ensemble de ses politiques publiques et son patrimoine, c'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de maîtrise des consommations d'énergie ;
- de développement des énergies renouvelables.

Concrètement, le plan d'actions du projet recouvre **38 mesures opérationnelles** détaillées à travers des fiches-actions précisant les objectifs, traductions opérationnelles, partenaires, planning et modalités de financement pour chacune d'elles. L'adoption du PCAET ouvre dès à présent la voie au **déploiement progressif de ces actions jusqu'en 2025 autour de quatre axes principaux** :

Axe 1 : un territoire à énergie positive pour rester attractif

Axe 2 : un territoire résilient et innovant

Axe 3 : des acteurs mobilisés

Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco exemplaire

### **En 2022, plusieurs actions nouvellement mises en œuvre**

Le déploiement des actions du PCAET se poursuit en 2022. L'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial** (lire p.11) et le **projet de ressourcerie** (lire p.11) ont connu des avancées significatives en 2022.

Dans le même temps, **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** [OPAH] combinée au dispositif **Haute-Savoie Rénovation Énergétique** permet aux habitants de l'agglomération d'initier sereinement la rénovation énergétique de leur logement (lire p.17 et p.18).

En 2022, plusieurs actions concrètes ont également été initiées :

#### **- Qualité de l'air extérieur : le bilan de la prime « chauffage propre »**

Une prime de 1 000 € : c'est l'aide dont les particuliers du territoire peuvent bénéficier pour renouveler leur ancien système de chauffage au bois ou au fioul. Celui-ci doit être remplacé par un appareil performant au bois ou peu émetteur de particules fines : pompe à chaleur, dispositifs solaires pour le chauffage, ou encore hybrides (photovoltaïque/thermique). Ce dispositif fortement subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 80%) visait initialement à accorder 150 primes sur 3 ans, soit un rythme de 50 primes/an. Il a néanmoins été prématurément interrompu le 31 mars 2022 après

seulement 1 an de déploiement du fait de la suspension des aides régionales. Finalement, entre le lancement du dispositif en mai 2021 et sa suspension en mars 2022, ce sont 56'000 € d'aides financières (40'000 € de la Région et 16'000 € de Thonon Agglomération) qui ont été attribuées à 50 bénéficiaires particuliers pour un montant total de travaux réalisés de 575'226 €TTC.

- **Electricité : consommer moins et mieux, c'est possible !**

Le déploiement des opérations Voltalis sur le territoire de l'Agglomération de septembre 2021 à octobre 2022 a permis, en une opération, **d'équiper 554 foyers** (soit 3,2% des logements du territoire recensés chauffés à l'électricité). Cette opération porte le nombre total de logements équipés sur le territoire à 1'232. Depuis les premières installations sur le territoire de l'Agglomération en 2012 et jusqu'au 16 novembre 2022, 1'998 MWh d'électricité ont été effacés et ont ainsi permis d'éviter 888 tCO<sub>2</sub> eq (considérant le mix énergétique français de production électrique), soit l'équivalent des émissions annuelles de 444 ménages français de deux personnes pour le chauffage de leurs logements. Environ **350 MWh d'électricité ont été effacés uniquement sur 2022, soit 155 tCO<sub>2</sub> eq évitées.**

- **Bilan du déploiement du programme Watty 2021-2022 et renouvellement en 2022-2023**

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 1'270 élèves de maternelles et élémentaires répartis dans 51 classes et 17 écoles de l'Agglomération ont été sensibilisés aux écogestes en bénéficiant de l'animation du programme Watty à l'école. La reconduction du programme pendant la prochaine année scolaire 2022-2023 permettra de sensibiliser un nombre équivalent supplémentaire de nouveaux élèves au sein des écoles du territoire.

- **Un nouvel évènement entièrement dédié à l'écologie : le Printemps des Coquelicots**

Pendant plus d'un mois (du 1<sup>er</sup> avril au 22 mai 2022) l'évènement<sup>1</sup> a rassemblé de nombreux acteurs publics et privés du territoire engagés dans une démarche de transition écologique autour de nombreux rendez-vous (ateliers, conférences, projections de films, expositions, concerts, marchés, portes ouvertes, visites guidées, etc.) avec comme point d'orgue un village des exposants réunissant une multitude d'initiatives le temps d'un weekend de clôture sur la place de Crête en ville de Thonon-les-Bains.

### **Des effectifs renforcés**

Le recrutement en mars 2022 d'une chargée de mission mutualisée entre le service Transition écologique de l'Agglomération et le service Environnement de la ville de Thonon-les-Bains devrait permettre à l'avenir d'intensifier l'animation autour du PCAET ainsi que la sensibilisation des différents publics aux enjeux de transition écologique. Parmi ses missions, l'accompagnement de Thonon et de l'ensemble des communes dans leur appropriation des enjeux et objectifs du PCAET devrait collectivement accélérer et faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique sur le territoire.

### **Promouvoir une mobilité responsable**

A ce jour, la situation du territoire en matière de mobilité, c'est une part modale de 63% pour le transport individuel motorisé et un nombre de déplacements de 4,2 en moyenne par personne et par jour. Un tiers du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étant directement lié à la mobilité, **le développement des modes de déplacements collectifs et peu polluants constitue un important levier d'action.**

### **Réseau de bus : nouvelle tarification et maison de la mobilité**

Finalisant la mise en place du réseau **STAR'T**, une nouvelle tarification entrera en vigueur le 12 décembre 2022. Poursuivant l'objectif sur le territoire de permettre à chacun de préférer le bus aux transports individuels motorisés et ainsi faciliter la mobilité quotidienne des usagers, le billet unitaire passe à 1,20 € pour une heure de voyage, indépendamment du/des trajets réalisé(s), dans l'une des zones tarifaires de l'Agglomération (Zone A ou Zone B). Désormais, le **funiculaire** fait partie intégrante du réseau STAR'T. Les abonnements sont nettement plus avantageux et les tarifs réduits s'étoffent pour les usages quotidiens. En plus des tarifs préférentiels famille nombreuse et personne à mobilité réduite, les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (ex-CMU) peuvent également prétendre à un tarif réduit. Enfin, le tarif abonnement scolaire (excepté les lignes

---

<sup>1</sup> Porté par la ville de Thonon, l'évènement a associé Thonon Agglomération et les associations du territoire à la co-construction de son contenu.

spécifiques des bus scolaires) évolue pour que les habitants puissent emprunter toutes les lignes régulières sur tout le territoire.

**La nouvelle Maison de la Mobilité** située à côté de la gare, sera livrée pour le 15 décembre 2022 et sera occupée par les agents du réseau STAR'T et les taxis. Les agents du réseau STAR'T pourront accueillir les usagers dès le 1<sup>er</sup> février 2023 et pourront vendre tous les titres de transports en commun sur le territoire et au-delà (réseau STAR'T, ligne 271, CGN, réseau EVA'D, etc.).

### **Offre de service complémentaire**

Dès 2023, Thonon Agglomération souhaite faire la promotion de la location de durée de vélo à assistance de service. L'entretien des vélos est à la charge du délégataire, qui le confie à une entreprise locale.

Le service Vélo STAR'T est un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée jusqu'à 1 an, renouvelable (seulement en cas d'absence de liste d'attente pour la location de VAE), après révision du véhicule auprès du technicien cycle. Le vélo est retiré et restitué à la Boutique de la Mobilité située au niveau de la Place des Arts.

Au-delà de la promotion de la mobilité cyclable, l'Agglomération envisage d'investir en matière d'infrastructure dédiée aux modes actifs pour encourager la pratique du vélo. Elle concentre ses efforts sur les aménagements concernant la Via Rhôna pour un budget 2,8 M€ HT pour les trois prochaines années.

De surcroît, l'Agglomération a mandaté un bureau d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma directeur des voies cyclables. Cette vision territoriale s'inscrit dans son PCAET adopté en 2020 (lire page 3).

### **Aménagement des gares et parkings relais [P+R]**

Le Léman Express, nouvelle offre de desserte ferroviaire sur l'ensemble du bassin de vie du Grand Genève, a été livré en décembre 2019. Cette mise en service a entraîné une augmentation de la fréquentation dans l'ensemble des gares de ce périmètre géographique, malgré un contexte très particulier en lien avec la crise sanitaire.

De ces faits l'Agglomération s'est engagée à cofinancer avec la Région, les gares de Perrignier et de Bons-en-Chablais. En 2022, une convention d'aménagement de la gare de Perrignier a été signée pour entamer les travaux en deux phases, à hauteur de 889 500 € pour Thonon Agglomération, définies comme suit :

- La première phase concerne l'aménagement d'un parking au sol sur l'ensemble du périmètre retenu (environ 180 places), pour fin 2023 ;
- La seconde phase concernera l'installation d'une structure légère d'un étage (decking) sur le foncier SNCF.

La seconde phase, permettant de réaliser le projet dans sa globalité, sera enclenchée dès que le nombre d'abonnements au bénéfice des usagers du Léman Express sera suffisant. Elle fera l'objet d'une convention de financement ad'hoc.

**A Bons-en-Chablais**, l'Agglomération poursuit actuellement les acquisitions foncières et l'étude nécessaires à la réalisation d'un troisième pôle multimodal.

### **Aménagement des arrêts de bus**

A travers la gestion d'environ 743 arrêts de bus sur son territoire, Thonon Agglomération a engagé une étude diagnostic destinée à lister les arrêts de bus non conformes en matière d'accessibilité. Ce travail réalisé par un groupement de maîtrise d'œuvre a été remis sous la forme de fiches techniques individuelles par arrêt proposant un état des lieux, définissant l'aménagement de mise en conformité nécessaire et une estimation sommaire du coût des travaux. Sur la base de ce diagnostic, une liste des arrêts à mettre en conformité a été établie. Ces arrêts ont fait l'objet d'un classement par ordre de priorité et intégrés dans un Plan Pluriannuel d'Investissement, qui fait l'objet d'une autorisation de programme - crédit de paiement (AP-CP) voté au conseil communautaire du 31 mai 2022. Le principe retenu est de tenir un AP-CP (à hauteur de 800 000 €/an) destiné à rendre accessibles, sécuriser à terme (7 ans) les arrêts identifiés comme prioritaires et de réaliser l'identification des arrêts de bus.

### **Patrimoine intercommunal : une attention particulière à la maîtrise de l'énergie**

Depuis 2019, Thonon Agglomération est accompagnée par le Syane via un conseiller en énergie et ce jusqu'en 2023, date de fin de la convention. Cette mission, qui a notamment permis en 2020 de réduire les abonnements électriques du gymnase de Bons-en-Chablais et du château de Thénières, permet de **sensibiliser, de conseiller et d'accompagner la collectivité dans l'optimisation et la réduction des consommations et factures énergétiques** (électricité et chauffage) de son patrimoine.

Un avenant à la convention initiale a été signé en novembre 2021 pour ajouter au périmètre initial de six bâtiments diagnostiqués (château de Thénières ; antenne de l'agglomération de Perrignier ; gymnases de Douvaine, de Margencel et des Voiron ; EHPAD Les Erables), **10 nouveaux bâtiments complémentaires**, avec pour les plus significatifs : la base nautique de Sciez, le bâtiment eau de Perrignier et la pépinière d'entreprises à Vongy.

### **Le décret éco-énergie tertiaire comme ligne directrice de la stratégie énergétique**

Par suite de ces audits, les actions et investissements à faire en matière de performance énergétique ont été proposés par le conseiller en énergie à travers un plan d'actions pluriannuel dans la perspective d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements communautaires. Même si l'agglomération n'a jusque-là pas encore adopté de politique structurante de maîtrise de l'énergie sur son patrimoine à moyen/long terme, sa **stratégie** poursuit néanmoins les objectifs réglementaires du **décret éco-énergie tertiaire**, à savoir de **réduire la consommation d'énergie finale de 60% pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> d'ici 2050** (comprenant des objectifs intermédiaires de réduction en 2030 et 2040).

Certaines actions ont pu être lancées en 2020 puis poursuivies jusqu'en 2022.

En 2022, ont été réalisés :

- La rénovation de la chaufferie de l'EHPAD de Veigy avec le remplacement de l'ancienne chaudière en même temps que le raccordement au réseau gaz ;
- Isolation des combles perdues de l'EHPAD de Veigy
- Le passage en LED et la gestion par gradation de l'éclairage du gymnase de Margencel, ainsi que le recrutement d'une maîtrise d'œuvre CVC dans le cadre de l'étude relative au changement du système de chauffage et d'eau chaude sanitaire menée en 2021 ;
- Abaissement des niveaux de températures dans certains bâtiments de bureaux et d'équipements sportifs ;
- Le remplacement des luminaires dans les bâtiments eau de Perrignier, de l'antenne de l'agglomération à Perrignier, du château de Thénières, même s'il reste encore un potentiel de renouvellement ;
- Etude énergétique du Syane sur le bâtiment eau de Perrignier qui devrait déclencher des travaux de rénovation énergétique en 2023 : isolation, éclairage...
- Etude en cours relative à une rénovation globale : système de chauffage, isolation, éclairage...
- Lancement des travaux de réfection complète de l'OTI d'Yvoire fin 2022 ;
- Déploiement de stations de rechargement électriques sur l'ensemble des sites avec une attention particulière portée à la puissance de raccordement.

Par ailleurs, l'agglomération a acquis plusieurs nouveaux véhicules utilitaires légers 100% électriques pour les besoins des services techniques.

# ▶ La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

//////////

**Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité. Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.**

## **Eau et Assainissement : un engagement renforcé**

### **Pour les usagers, un interlocuteur désormais unique pour la totalité du cycle de l'eau**

Déjà compétente en termes d'assainissement, Thonon Agglomération a élargi son champ d'action en prenant à sa charge la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales urbaines [GEPU] et de la défense extérieure contre l'incendie [DECI]. Cette évolution garantit désormais une approche globale de la gestion de l'eau (ressources ; production ; assainissement...). Pour les usagers, l'agglomération est ainsi devenue l'interlocutrice unique pour tous les services liés à l'eau.

Le service assainissement de l'agglomération a dès lors évolué en **service « Eau et Assainissement »** : un service unique garantissant une approche globale de la gestion de l'eau<sup>2</sup> et privilégiant la **qualité du service rendu**. Avec l'objectif de préserver les relations de proximité avec les usagers, une organisation multisite a été conservée avec deux pôles d'exploitation principaux à Perrignier et Thonon-les-Bains. Dans une logique d'amélioration du service rendu, la mise en service en 2021 d'un **serveur vocal interactif** permet aux usagers de contacter les services 7 jours/7 et 24 heures/24 par le biais du numéro unique 04 50 31 25 00.

### **Quantité et qualité comme priorités**

**Produire une eau potable de qualité, en quantité suffisante et à un coût acceptable**, tels sont les enjeux inhérents à cette ressource vitale et donc indispensable à préserver. Chaque année, 7,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été mis en distribution auprès de 33 000 abonnés (représentant 90 000 habitants) : 73% de ce volume global sont issus de captage de sources naturelles (5,5 millions de m<sup>3</sup>), 8% de pompage dans les nappes phréatiques (0,6 million de m<sup>3</sup>), 15% du prélèvement réalisé dans le lac Léman via l'usine de Chevilly (1,1 millions de m<sup>3</sup>) et 4% sont directement achetés à Annemasse Agglomération (0,3 million de m<sup>3</sup>)<sup>3</sup>.

Pour assurer une qualité constante à l'eau distribuée, plus de 2000 contrôles et autotests sont réalisés en plus de l'entretien et de la surveillance des 800 km de réseau, des 50 points de captage et des 45 réservoirs de stockage d'eau potable recensés sur le territoire de nos 25 communes.

En termes d'assainissement, plus de 700 kilomètres de réseau desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif : des équipements majeurs** pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman. Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur trois des quatre installations de traitement des eaux usées domestiques (stations d'épuration), ainsi que l'épandage de la totalité des boues produites par les stations, gérées directement par le service eau et assainissement, récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire.

Pour assurer la pérennité du réseau, **le diagnostic général des installations** de collecte a été mené sur le territoire de la ville de Thonon-les-Bains en 2020. A l'échelle du territoire, cette étude permettra de cibler les priorités d'interventions, finaliser l'actualisation des plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

---

<sup>2</sup> Protection des ressources, production d'eau potable, desserte des habitations et assainissement

<sup>3</sup> Données 2020

## Prévention et gestion des déchets : une bonne dynamique amorcée

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Pour donner les moyens à ses habitants de contribuer au nécessaire effort de réduction des déchets, Thonon Agglomération met en œuvre des actions de prévention, et recherche des filières favorisant leur réutilisation. La collectivité s'est, par ailleurs, fortement mobilisée autour de **la création de la ressourcerie en achetant un local de 1300 m<sup>2</sup> dans la ZAE d'Anthy et en le mettant à disposition de l'association « La R'mize » pour aménager le local et développer l'activité** (lire p.11).

### La prévention, mode de gestion prioritaire du service.

Pour la collectivité, cela se traduit par **la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles**. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec FNE (France Nature Environnement), les bonnes pratiques, et notamment le compostage, se développent autour des déchets organiques. **Le broyage de déchets verts à domicile** contribue lui aussi à faire diminuer la production de déchets. Chaque année, environ 200 journées équivalentes d'intervention à domicile pour 500 bénéficiaires sont réalisées lors des campagnes de printemps et d'automne, ce qui correspond à plus de 800 tonnes de branchages traités sur place.

### Des résultats chiffrés encourageants depuis 2021

En termes de collecte, 21 587 tonnes d'ordures ménagères<sup>4</sup> ont été collectées sur les 25 communes de l'agglomération. Ce volume n'est que légèrement en hausse par rapport à 2020 (+1,12%), malgré l'augmentation de population (+2%). Par habitant, cela représente une production annuelle de 232,71 kg (234,61 kg en 2020). Dans le même temps, 7 967 tonnes de déchets recyclables ont été collectées (7 891 tonnes en 2020), notamment en partie à cause de la faible production de déchets de 2020 liée à la fermeture des déchetteries pendant la crise COVID.

Au total, chaque habitant a produit 587 kg de déchets en 2021 (avec la déchetterie du SERTE) (+4,5% par rapport à 2020). Le plan régional de prévention et de gestion des déchets fixe un objectif de 511 kg/hab/an d'ici à 2035. Les projets de tri à la source des biodéchets, de contrôle d'accès en déchetteries et la mise en œuvre d'un programme local de prévention devraient permettre d'atteindre cet objectif.

### Aller plus loin dans le recyclage grâce au déploiement des points d'apport volontaire

En 2021, les 7 600 tonnes de déchets verts collectées dans les quatre déchetteries gérées par la collectivité<sup>5</sup> ont été valorisées en compost. La collecte de 530 tonnes de déchets électroniques (écrans, petits appareils ménagers, appareils froids) a permis le recyclage de plus de 380 tonnes de matière. Enfin les 7 967 tonnes de déchets recyclables collectées (collecte sélective du verre, des emballages et du papier des ménages) ont été traitées puis expédiées dans les filières de recyclage.

Pour encourager le tri sélectif, réduire le poids des déchets ménagers produits et maîtriser ainsi les coûts de collecte et de traitement, Thonon Agglomération a poursuivi en 2021 le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) des déchets sur son territoire.

#### **Après Sciez et Douvaine, le système a été élargi aux communes de Ballaisson, Loisin et Veigy-Foncenex en 2021.**

Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes les questions sur la bonne gestion des déchets, **une campagne d'information en porte-à-porte** a été conduite sur l'ensemble des communes concernées. En complément, une réunion d'information en direct sur You Tube a été organisée.

**Au total, 106 conteneurs d'apport volontaire** ont déjà été installés sur 24 sites à Douvaine, Sciez, Ballaisson, Loisin, Veigy-Foncenex (ce qui porte à environ 21%, la part de population équipée).

En termes de résultats, **le nouveau système remplit d'ores et déjà le principal objectif fixé** à savoir la réduction des ordures ménagères : depuis la mise en service des espaces-tri, les volumes de déchets recyclables collectés dans les communes équipées en points d'apport volontaire sont supérieurs aux autres communes (+56% pour les emballages, + 58% pour le papier, + 43% pour le verre<sup>[3]</sup>).

**En 2022-2023**, le programme de déploiement prévoit la mise en service des nouveaux PAV à Bons-en-Chablais, sur les communes de la presqu'île (Excenevex, Yvoire, Chens-sur-Léman...) puis sur les communes situées au sud du territoire ce qui porterait alors à près de 50%, la part de la population intercommunale équipée.

---

<sup>4</sup> Données issues du RPQS 2020

<sup>5</sup> Données issues du RPQS 2020

### **Thonon Agglomération, déjà actrice de l'extension des consignes de tri**

D'ici à janvier 2023, une nouvelle organisation va être instaurée pour permettre **la simplification du tri en ajoutant tous les emballages plastiques dans le bac ou conteneur jaune**, tel que prévu par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV (2015). Pour recevoir et séparer les nouveaux emballages triés par les habitants (films, pots, barquettes...), les centres de tri devront être modernisés. Afin de rationaliser les investissements nécessaires à l'évolution des installations, le principe d'une mutualisation des tonnages à l'échelle de la Haute-Savoie et de l'Ain a été adopté. Les futurs sites de recyclage sont en cours de détermination.

### **Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau**

#### **Restaurer pour protéger les personnes et préserver les milieux naturels**

L'année 2022 a vu le **démarrage des travaux de la basse Dranse** pour un montant total de 3,8 M€ HT. La première tranche de travaux de restauration hydromorphologique et de sécurisation a été réalisée entre le pont de la Douceur et le pont de Vongy (protection des vignes de Marin, suppression du massif de renouée du Japon de l'APEI, création de nouveaux chenaux dans les atterrissements existants...). Il s'agit ici d'un projet phare du contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique.

Les **travaux de restauration de la Dronière et de protection contre les inondations**, sur les communes de Draillant et Perrignier, ont également pu être mis en œuvre et finalisés cette fin d'année. Cet aménagement a pu bénéficier à plusieurs habitations situées le long du cours d'eau qui voient leur protection renforcée, ainsi qu'à une habitation située plus à l'aval et ayant subi d'importants dégâts en 2015. Ces travaux de protection ont été associés à une restauration du cours d'eau : mise en place de caissons végétalisés en lieu et place d'enrochements, recréation d'habitats et rétablissement d'un franchissement piscicole par enfouissement d'un réseau d'eau potable et création d'une rampe en enrochements.

Des opérations sur les rives du Léman ont également été réalisées. La **plage du Redon à Margencel** qui présentait un accès au lac en partie bétonné a été aménagée pour supprimer la zone bétonnée et apporter une **vraie valorisation écologique** du secteur par la création d'une berge enherbée et la plantation de plantes semi-aquatiques. Au **domaine de Coudrée à Sciez**, la plage de sable qui présentait une forte proportion de plantes invasives et une roselière dépérissante, a connu d'importants terrassements afin de **revitaliser cette roselière, supprimer les invasives et favoriser le développement d'espèces floristiques d'intérêt** (littorale à une fleur notamment).

Thonon Agglomération poursuit par ailleurs son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glaïeul des marais. A ce jour, 31 ha de zones humides (répartis sur 23 sites), 1,1 ha de prairies sèches (4 sites) et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman) sont entretenus.

#### **Rester dans une démarche prospective**

Les **études stratégiques** lancées en 2021 (zones humides, continuité écologique et réseaux écologiques) ont avancé à bon rythme en 2022. Les premières fiches actions ont été ébauchées cette fin d'année, ce qui laisse présager que l'objectif de signer un nouveau contrat de territoire en 2023 est atteignable.

### **Des forêts à gérer durablement**

Le travail réalisé par un stagiaire de mars à août 2022 a permis de réactiver le projet de **charte forestière** enfoui depuis 2011, avec de nombreux acteurs présents lors des réunions organisées au printemps en présence des acteurs de la forêt et des élus. Le recrutement d'un chargé de mission est en cours, ce qui laisse à penser que la charte devrait pouvoir voir le jour en 2023 pour mieux concilier gestion durable de nos forêts, accueil des divers publics et valorisation de la ressource forêt/bois dans les prochaines décennies.

Dans le même registre, **l'association syndicale du Mont Forchat et des Voirons (ASLFV)**<sup>6</sup> étend aujourd'hui son périmètre aux Hermones, avec un nombre d'adhérents croissants et donc la prise en main d'une gestion plus vertueuse de la forêt.

---

<sup>6</sup> Déployée sur les communes de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Cervens, Draillant, Orcier, Lullin et Habère-Poche.

# ▶ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

//////////

**Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.**

## En 2022, le développement durable au cœur des zones d'activités économiques

### Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière a été portée à la **préservation des espaces naturels** et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (Renouée du Japon sur Planbois Parc et Solidage sur la ZAE des Bracots). Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la **préservation de la faune**, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris.

Parallèlement à la finalisation des travaux d'extension des ZAEi de Planbois Parc et des Bracots, **le suivi des mesures compensatoires** a été mis en œuvre aussi bien sur site que sur les sites de renaturation. En 2022, sur le secteur des Ballandes, des mares ont été créées dans le but de redonner ses caractéristiques d'origine à la forêt.

### De nouvelles implantations enregistrées, une vocation économique du foncier préservée

En 2022, **5 baux à construction** ont été signés, trois sur la ZAE des Bracots et deux sur Planbois Parc ; Thonon Agglomération s'assure ainsi de la maîtrise de son foncier afin de conserver, sur le long terme, les activités économiques de ces sites. Elle reste l'intercommunalité la plus dynamique du département de la Haute-Savoie quant à la mise en œuvre de ce nouvel outil.

Au regard du contexte économique, la construction de deux opérations a été lancée dont la livraison des bâtiments est prévue courant 1er trimestre 2023. La commercialisation des surfaces nouvellement créées sur les ZAEi témoigne d'une bonne dynamique économique du territoire.

## Un tourisme « quatre saisons » tourné vers le lac Léman et son art de vivre

« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels, de bijoux historiques et de richesses culturelles », telle est la promesse de l'office de tourisme intercommunal Destination Léman<sup>7</sup> dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

### Après la crise sanitaire, assurer la relance de l'activité en privilégiant le « slow » tourisme

En 2022, l'OTi « Destination Léman » s'engage, dans le cadre de sa stratégie globale basée sur le slow tourisme, à valoriser un territoire aux **atouts naturels préservés** (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites Géoparc...), ses **activités outdoor**, ses **filiales de productions locales** (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et le **développement de l'itinérance douce** (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Au-delà des activités et des événements tournés vers le lac Léman et son art de vivre, l'OTi s'est engagé dans une démarche durable basée sur l'écoresponsabilité et le développement d'une relation privilégiée avec les visiteurs. En octobre 2022, l'OTi a fédéré les acteurs de la **filiale Terroir Œnotourisme** autour d'un événement commun : **l'Epicurienne !**

---

<sup>7</sup> <http://www.destination-leman.fr/>

### **Sentiers en randonnées : développer le réseau existant**

En 2022, l'Agglomération poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur de la randonnée [SDR] à l'échelle des 25 communes. Conformément à ses objectifs de développement touristique basés sur la valorisation des atouts naturels du territoire propices aux activités outdoor et à l'itinérance douce, Thonon Agglomération poursuit l'objectif de maintenir un balisage opérationnel et d'assurer **un entretien régulier de ses sentiers de randonnée pédestre ou VTT** (dont 3 sentiers de Grandes Randonnées).

Ce schéma directeur de la randonnée a été validé par le Département de la Haute-Savoie qui, tout au long de ces cinq années, soutiendra financièrement les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

### **Promouvoir l'économie circulaire**

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination.

### **L'agglomération entre dans la boucle :**

En 2022, l'Agglomération s'est inscrite dans le dispositif dénommé « Entrez dans la boucle » porté financièrement par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, dans le but d'accompagner les entreprises de la zone d'activités économiques intercommunale (ZAEi) des Bracots dans une démarche d'économie circulaire. Dès 2023, les entreprises volontaires seront accompagnées pendant 1 an par une équipe d'experts, pilotés par la structure InnoVales, dans une démarche de diagnostic individuel, d'analyse et de formation aux principes de l'économie circulaire et à la recherche d'actions concrètes tant au sein des entreprises qu'au sein de la ZAEi. Les principes de l'économie circulaire, faisant écho à la proximité, aux ressources et au réemploi, répondent à des objectifs communs aux entreprises et aux collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche économique, écologique et sociale. Ce dispositif repose sur la proximité géographique des entreprises, situées au sein d'une même ZAEi, pour identifier les besoins, les ressources et les projets pouvant être mutualisés.

La démarche ayant été engagée début novembre 2022, l'objectif est de constituer un panel de 20 entreprises volontaires ; elles seront accompagnées à la mise en place d'une dynamique d'écologie industrielle territoriale dans la ZAEi des Bracots, visant à développer des synergies inter-entreprises et à inventer ensemble de nouvelles formes d'activités locales réduisant l'impact environnemental.

### **Une forte mobilisation en faveur du projet de Ressourcerie, la R'mize :**

Grâce à un investissement de plus de 1,8 M€ HT, et après avoir déjà financé en 2020 l'étude de faisabilité du projet et participé à l'organisation de l'événement-test qui ont confirmé toute la pertinence de cette future recyclerie, l'Agglomération confirme son engagement aux côtés du collectif citoyen, et plus globalement comme accélérateur de la transition écologique du territoire en développant le réemploi d'une multitude d'objets, vêtements ou meubles, déposés en déchetteries ou auprès d'associations locales. **L'ouverture au public a eu lieu le 28 octobre 2022 !**

### **Recrutement à venir**

Les élus de l'Agglomération ont validé en 2022 le recrutement au premier semestre 2023 d'un(e) chargé(e) de mission pour travailler spécifiquement sur la thématique de l'économie circulaire. Le profil de poste restant encore à définir, les missions devront être coordonnées et complémentaires à celles du futur poste en écologie industrielle et territoriale [EIT] à l'Agence économique du Chablais [AEC].

### **Vers un projet alimentaire territorial [PAT]**

Thonon Agglomération a été labellisé PAT émergent par le ministère de l'agriculture en 2021. La candidature déposée a valorisé le pré-diagnostic réalisé en interne de 2019 à 2020. Pour rappel, celui-ci s'appuie notamment sur une grande enquête visant à mieux connaître les habitudes alimentaires des foyers de l'agglomération. Les résultats de cette enquête sont venus compléter les conclusions d'une série de rencontres menées dès 2019 auprès d'acteurs professionnels de l'agglomération (agriculteurs, restaurateurs/cuisiniers, distributeurs, associations) et ont permis d'identifier les enjeux à relever : au-delà de l'augmentation et de la sécurisation de la production locale, définir des stratégies claires pour favoriser l'installation d'agriculteurs et agricultrices sur le territoire en leur garantissant un foncier agricole accessible et en les incluant dans la stratégie d'adaptation des activités agricoles aux changements climatiques.

En 2022, ce premier travail d'analyse a été complété par un diagnostic agricole réalisé par une stagiaire sur 6 mois. Il s'agit d'une méthodologie éprouvée qui comporte 3 axes : une analyse géomorphologique du paysage, une approche historique de l'évolution de l'agriculture sur le territoire, et une étude technico-économique des principaux systèmes de productions locaux. Fort de ces 2 approches complémentaires, qui ont toutes 2 mobilisées fortement la profession agricole locale et amorcées un réel partenariat, l'élaboration du PAT sera lancée début 2023, avec l'appui de 2 bureaux d'études, pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

Action forte du PCAET (lire p.3), la réussite du PAT est conditionnée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une agriculture diversifiée qui conduise à une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

### **Une DDmarche pour une gestion de projet innovante**

Thonon Agglomération a souhaité compléter son pré-diagnostic PAT avec une approche spécifique auprès des élus communaux du territoire. Elle s'est rapprochée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement [CPIE] du Chablais, pour utiliser une méthodologie définie par l'union nationale des CPIE et la Banque des territoires, dénommée la DDmarche.

Après avoir partagé un état des lieux, les élus « référents communaux » ont identifié un chantier sur lequel travailler, en association avec d'autres partenaires, sur une période d'un an. La thématique retenue et adoptée par le conseil communautaire est la suivante : « Comment s'organiser collectivement pour articuler la demande des porteurs de projets agricoles avec les capacités foncières du territoire ? ». Les objectifs poursuivis seront les suivants :

- Poser les jalons à la définition d'une stratégie foncière agricole globale ;
- Partager les informations (besoins, terres qui se libèrent, propositions...) entre les acteurs (communes, agglomération, agriculteurs, porteurs de projets...);
- Faciliter l'installation des porteurs de projets, et notamment de nouveaux agriculteurs dont le projet favorise la diversification de la production locale.

L'aboutissement de ces réflexions est la réalisation de quatre fiches actions, qui seront testées en 2023, après validation du bureau communautaire. Toutes les quatre autoalimentent pour parvenir vers un objectif commun : sensibiliser/mobiliser les propriétaires de foncières agricoles sur l'agriculture nourricière.

### **Un Défi Foyer à Alimentation Positive**

Toujours dans le cadre du lancement de son PAT, Thonon agglomération a souhaité mener une animation spécifique auprès des habitants : un DFAP, en partenariat avec l'Adabio. Le principe : mobiliser trois équipes qu'une dizaine de familles chacune, « coacher » par une structure relais. Sur une période de neuf mois, plusieurs ateliers seront organisés pour les sensibiliser à l'agriculture locale et biologique, ainsi que les accompagner pour faire évoluer dans leurs pratiques alimentaires. En parallèle, un suivi de leur budget alimentation est réalisé, l'objectif étant de consommer plus local à budget constant. Le bilan de ce défi alimentera le PAT sur des besoins concrets à satisfaire...

### **Agriculture et alimentation : l'agglomération aux côtés des acteurs du pastoralisme**

Parce que les interactions sont nombreuses entre plaine et montagne, Thonon Agglomération va adhérer à la SEA 74 (société d'économie alpestre de la Haute-Savoie). Ce partenariat s'inscrit notamment dans l'élaboration en cours du Plan Alimentaire Territorial. Certains troupeaux d'élevage de l'agglomération sont en effet accueillis en été dans les alpages, et les productions alimentent en retour pour partie l'agriculture de plaine. La question de la ressource en eau est également un champ d'intervention commun entre la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74) et Thonon Agglomération - cette dernière intervenant dans l'entretien des sources. Enfin, il s'agit d'assurer l'entretien des alpages de proximité dans lesquels la population locale apprécie de randonner.

## **Urbanisme : un développement raisonné et planifié**

### **Lancement des études du PLUi-HM, et l'élaboration du diagnostic**

Prescrit en février 2021, la procédure d'élaboration du PLUi-HM est entrée en phase d'étude à partir de mars 2022, avec comme 1ère étape, la phase de diagnostic, dont l'objectif est d'établir un état des lieux multithématiques. A l'issue du diagnostic, comprenant par ailleurs un état initial de l'environnement, des enjeux ont été définis, et abordés sous le prisme de la transition écologique, en particulier à travers les problématiques énergétiques, de dérèglement climatique et de consommation d'espaces.

### **Vers des enjeux forts en matière de transition écologique**

Véritable levier d'action pour agir sur les politiques d'aménagement, le PLUi-HM s'appuiera sur cette première étape du diagnostic et de l'identification des enjeux pour ensuite construire les orientations, qui intégreront les axes forts en matière de transitions écologiques : sobriété foncière, mobilité décarbonée, habitat durable, sanctuarisation et renforcement des espaces naturels sensibles, préservation des espaces agricoles, préservation et valorisation des paysages vécus et perçus.

Il a été rappelé en outre, l'enjeu fort en matière de renouvellement urbain et de la mutation des formes urbaines, y compris pour les activités commerciales et économiques, où le PLUi-HM permettra d'insuffler de nouvelles dynamiques.

### **Les études de secteurs du PLUi-HM**

Dans le cadre du PLUi-HM, des études de secteurs ont été également engagées, parmi lesquelles figure celle relative au Noyer sur la commune d'Allinges. Cette étude doit traduire l'ambition portée par la commune, accompagnée par l'agglomération, d'aller vers un écoquartier. Cette démarche inédite sur le territoire, offrira l'opportunité de concevoir une centralité répondant aux enjeux de la transition écologique, tout en répondant aux problématiques locales de ce secteur d'Allinges, et des obligations de la commune en matière de production de logements.

### **Une démarche concertée**

Conformément aux engagements pris en termes de concertation, plusieurs réunions publiques se sont tenues en rapport avec les études de secteurs, ainsi que des ateliers avec des personnes ressources, associations et des institutions sur plusieurs thématiques. Cette 1<sup>ère</sup> étape de la procédure s'est par ailleurs clôturée avec deux réunions publiques portant sur la restitution du diagnostic et des enjeux, une à Ballaison le 8 décembre 2022 et à Thonon le 13 décembre, laquelle était diffusée en direct et en différé sur Youtube.

### **Le calendrier**

La prochaine étape du PLUi-HM sera la construction, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, du projet d'aménagement et de développement durable (PADDi), véritable clef de voûte du document d'urbanisme, et l'année 2023 verra aussi le commencement de la phase réglementaire. L'enquête publique est prévue pour le moment au 1<sup>er</sup> semestre 2025, et l'approbation du document pour fin 2025.

## **Un règlement local de publicité intercommunal [RLPi] en faveur de la préservation des paysages**

Un Règlement Local de Publicité intercommunal [RLPi] est en cours d'élaboration. Ce document d'urbanisme qui relève du Code de l'environnement, vise à assurer le juste équilibre entre la préservation du cadre de vie et la nécessaire visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives.

A l'échelle des 25 communes de l'agglomération il fixera les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicités, de pré-enseignes et d'enseignes, mais aussi pour la mise en conformité de ceux existants.

Après les premières phases d'études, en collaboration avec les communes (notamment sur les enjeux dégagés du diagnostic), et en concertation avec le grand public ainsi qu'avec les acteurs professionnels et associatifs (entre 2019 et 2020), **un projet d'orientations et d'objectifs a été débattu en 2021** au conseil communautaire comme au sein de chaque conseil municipal.

La phase de traduction réglementaire des orientations (toujours en collaboration avec les communes et en concertation avec les populations) s'est achevée par la présentation du bilan de la concertation, puis « l'arrêt du projet » du RLPi en conseil communautaire le 30 novembre dernier.

Après consultation de personnes publiques associées, suivie de l'enquête publique, **le RLPi de Thonon Agglomération a été approuvé le 27 septembre 2022.**

L'une des orientations du RLPi (orientation thématique N°1) vise à « prendre en compte les évolutions technologiques et réglementaires, qui doivent concourir à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement » (sont visés notamment les derniers apports de la loi Climat et Résilience en matière de publicité et d'affichage extérieur) :

Il s'agit à la fois « d'œuvrer pour la sobriété énergétique du territoire » et de « préserver la trame noire et les espaces nocturnes apaisés ».

Cette orientation et ces objectifs se sont traduits par un règlement plus restrictif pour les dispositifs lumineux. Parmi les mesures les plus emblématiques et vertueuses pour le territoire, on soulignera :

- Une plage d'extinction nocturne élargie : tous les dispositifs lumineux pour les publicités lumineuses (dont numériques) ainsi que les publicités supportées par le mobilier urbain doivent être éteints entre 22h (23h dans les centres villes et centres-bourgs) et 7h, soit 3 ou 4 heures de plus que ne l'impose le règlement national (1h-6h).  
Cette règle d'extinction s'étend également à tout dispositif situé à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local commercial.  
Les publicités numériques (également soumises aux horaires d'extinction), sont quant à elles interdites sur la quasi-totalité du territoire, à l'exception des zones d'activités de Thonon, et leur format est réduit de moitié (4 m<sup>2</sup>) par rapport à ce qui est autorisé par la réglementation nationale.
- Quant aux enseignes numériques, elles ne sont autorisées qu'en zones d'activités, et dans la limite de 2 m<sup>2</sup>, mais interdites dans les espaces identifiés par la trame « paysage sensibles ».
- Dans les zones à dominante résidentielle (ZP4a), la publicité lumineuse est interdite, sauf lorsqu'elle est supportée par le mobilier urbain et ainsi éclairée par projection ou transparence.
- Pour préserver la trame noire, des recommandations sont émises également pour que les lumières utilisées pour l'éclairage de la publicité soient :
  - o De couleur chaude, soit une température de couleur de la lumière inférieure à 3 300 kelvins
  - o Orientées ou conçues de façon à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses.

En adaptant et resserrant la réglementation nationale [RNP], le RLPi permettra de mieux maîtriser et harmoniser l'affichage extérieur, et contribuera à la sobriété énergétique du territoire.

## Contribuer au développement du numérique

### **Un Schéma Directeur des Systèmes d'Information [SDSI] comme fil d'ariane**

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) se poursuit. Les enjeux stratégiques<sup>[1]</sup> sont progressivement déclinés en 70 projets d'actions concrètes permettant de faire évoluer l'informatique communautaire de manière contrôlée et structurée. La mise en œuvre du SDSI (2020/2025) implique les services de l'agglomération, les élus communautaires et les communes membres.

**Au cœur des priorités : la dématérialisation des procédures internes et des démarches usagers, l'accès à l'information digitale, la réduction des déplacements et l'objectif de tendre vers le « 0 papier ».**

### **Une progression marquée par la pénurie post-COVID**

Le parc matériel, hétérogène et pour certains secteurs, assez vétuste, a été mis à jour, selon des critères écoresponsables, sur ces 4 dernières années. En 2022, la mise en œuvre du **Système d'Information Géographique [SIG]** comme la **rationalisation des logiciels de gestion de la compétence Eau Potable** marque la transformation progressive des usages numériques. La première étape de dématérialisation des documents RH et financiers est posée avec l'arrivée des évaluations professionnelles annuelles en semi-dématérialisée et la dématérialisation complète des bons de commandes.

**La mise en ligne en 2021 du portail usagers [mesdemarches.thononagglo.fr](https://mesdemarches.thononagglo.fr)** se poursuit avec l'arrivée des démarches liées aux communes en septembre 2022. Plateforme expérimentale, elle s'étendra aux communes de l'agglomération volontaires d'ici fin 2023. Ce portail constitue désormais le socle de toutes les démarches dématérialisées déjà proposées par l'agglomération (inscriptions aux transports scolaires ou au service de broyage de déchets verts, prise de rendez-vous, paiement des factures en ligne, participation aux démarches de concertation...). Fédéré à France-Connect, il devient le portail d'entrée des démarches en ligne des usagers de l'agglomération.

Grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme [GNAU] accessible via ce portail, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménagement, etc.) qui jusque-là devaient être obligatoirement déposées en plusieurs exemplaires papiers en mairie, sont transmises de manière dématérialisée. Dès lors, chacun peut également suivre l'évolution de son dossier depuis le portail.

Le déploiement de ces solutions a été nettement ralenti par les difficultés d'approvisionnement en matériels connues dès le printemps 2021 en raison de la crise sanitaire. Ces impacts en matière de livraison se poursuivent sur 2022-2023 et engendrent un décalage dans la mise en œuvre des projets concernés.

### **La vidéo au service de l'information et de la démocratie locale**

En 2020 et 2021, la crise sanitaire a très fortement limité la participation du public aux conseils communautaires. L'organisation de réunions publiques a aussi été impactée. Pour continuer d'associer et/ou d'informer les habitants sur les principales décisions et projets en cours, un dispositif d'information exceptionnelle a été déployé avec en particulier une dématérialisation partielle des instances et des réunions publiques d'information (PLU d'Allinges...) dont les captations ont permis la diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la collectivité. Ces modes d'information sont poursuivis selon l'opportunité et l'actualité auprès des habitants via les sites de l'agglomération.

Pour les habitants de nos 25 communes, cette opportunité de suivre **dans certaines circonstances exceptionnelles** le Conseil Communautaire à distance est venue enrichir l'offre de communication numérique de Thonon Agglomération sur les réseaux sociaux. Depuis 2020, la page Facebook « Thonon Agglo » relaie quotidiennement l'actualité de l'agglomération (plus de 2 000 abonnés au 31 octobre 2021). En parallèle, la page YouTube de l'agglomération propose des reportages vidéo sur les différents services et actions de l'agglomération. Le site internet et la page LinkedIn de l'agglomération sont également deux portes d'entrée supplémentaires pour en suivre l'actualité.

### **En interne aussi, soyons connectés !**

Les téléprocédures et communications internes se développent concomitamment avec pour objectif de structurer, de dématérialiser et de sécuriser les processus de travail comme la diffusion de l'information nécessaire à la bonne exécution des missions confiées à chaque agent (réservation matériel informatique, catalogue de formations...). **Un portail Intranet (TAO) a été publié et ouvert à l'ensemble des agents.** Il a permis de limiter les transmissions papier ou envois en masse via messagerie. **En 2022, le déploiement du wifi et de la visioconférence intégrés aux salles de réunion** a également facilité les usages dématérialisés de communication et a favorisé la limitation des déplacements intersites.

Conformément à l'accord-cadre sur le télétravail dans la fonction publique adopté en juillet 2021, les réflexions liées à l'instauration du télétravail au sein des services intercommunaux ont abouti à une expérimentation en cours.

En 2023, la thématique du numérique responsable sera mise à l'honneur par une étude spécifique portant un regard d'expertise sur les actions déjà menées et à venir.

### **Commande publique**

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. **Des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d'offres comme un paramètre réel de prise de décision.

En ce fait, **la commande publique est un levier d'actions pour la mise en pratique de mesures respectueuses de notre cadre de vie.**

**Le critère social** est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, la collectivité a fait le choix de réserver ces missions à des entreprises d'économie sociale et solidaire. Dans d'autres consultations, certains lots sont réservés à des structures œuvrant en faveur de l'insertion/adaptation par le travail : entretien des sites et des espaces verts de la collectivité (déchetteries, ZAE...).

En adoptant son PCAET, Thonon Agglomération a souhaité, en 2020, inscrire cet engagement dans une démarche d'éco-exemplarité qui, pour la commande publique, se traduit par la volonté affirmée de « renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique ».

# ▶ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

//////////

Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

## Services publics : l'agglomération souhaite privilégier la proximité

### Une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains

Pour concrétiser son projet d'une Maison de l'agglomération et améliorer l'accessibilité des services au public, Thonon Agglomération a fait l'acquisition d'un local de plus de 1300 m<sup>2</sup> au centre-ville de Thonon-les-Bains. La concrétisation de ce projet est une première étape dans la déclinaison par l'agglomération sur son territoire du schéma départemental pour améliorer l'accessibilité des services au public. Idéalement positionné en cœur de ville et facilement accessible par la proximité des transports publics, ce nouveau site sera complémentaire aux antennes de Ballaison et de Perrignier pour délivrer toutes les informations de premier niveau sur les services de l'agglomération.

Cette acquisition va en parallèle permettre l'implantation du Centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève : s'adressant à toute personne en âge d'être employée, en poste ou non, cet espace transfrontalier proposera des services d'information et de conseils gratuits, tournés vers l'orientation, la formation professionnelle et continue, le financement de la formation et l'emploi.

Après la nécessaire qualification des besoins dont la finalisation est programmée début 2022, des travaux d'aménagement seront programmés pour la rénovation et l'aménagement des espaces. L'objectif est d'ouvrir le site au public en 2023.

### Une structure France Services mobile

Soucieuse d'être présente au cœur des quartiers comme au centre des villages, Thonon Agglomération a obtenu la labélisation de l'Etat pour la mise en place d'une structure France Services mobile. Elle fait partie, sur ce projet, des 30 premiers territoires lauréats.

En 2022, un bus assure d'ores et déjà **des permanences polyvalentes, itinérantes et régulières sur l'ensemble du territoire** pour permettre aux usagers de procéder aux principales démarches du quotidien en un lieu unique. Pour les usagers, cette action est complémentaire au nouvel espace France services ouvert fin 2021 dans les locaux de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains (dans lequel les agents de l'agglomération dédiés assureront prochainement une permanence hebdomadaire).

La structure France services mobile est aussi complémentaire aux démarches déjà entreprises quant à l'installation d'une **maison France Service à Douvaine**, ce projet a reçu le soutien de l'Etat estimant la démarche « innovante et adaptée aux besoins des usagers ». Objectif de mise en œuvre : 2023.

## Habitat : l'agglomération active

### Approbation du PLH d'Agglomération

L'approbation du Programme Local de l'Habitat par le conseil communautaire en 2020 fait de Thonon Agglomération **un opérateur majeur du logement social**.

Document stratégique de programmation, le PLH concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles. **L'enveloppe financière dédiée s'élève à plus de 12 M€ pour les 6 années concernées (2020-2026)**. Une somme plus que doublée par rapport aux montants affectés avant la création de l'agglomération (5,2 M€ cumulés pour les trois derniers PLH des communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman et de la Ville de Thonon-les-Bains).

### **Logement locatif social : développer et diversifier l'offre...**

Par ce document, l'agglomération renforce notamment les subventions allouées aux bailleurs pour la création de logements locatifs sociaux (4 668 595 € sur la période 2020/2026 ; 631 800 € attribués en 2021 pour le compte de l'année 2020 et la création des 338 nouveaux logements).

Mais, surtout, elle appuie leurs projets en s'affirmant comme un opérateur fort d'aménagement : 3 655 000 € seront dédiés à l'acquisition de foncier pour la réalisation des projets. En termes d'objectifs de construction, les communes devront maintenir les efforts fournis ces dernières années, notamment celles soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), leur imposant 25 % de logements sociaux. L'objectif est de financer la construction de 1 661 logements locatifs sociaux d'ici à 2026.

L'agglomération soutient également l'accession sociale pérenne pour développer et diversifier l'offre en logement abordable, et une attention particulière sera apportée quant à la répartition géographique des opérations aidées, afin de garantir une équité territoriale à l'accès aux logements très sociaux, sociaux et intermédiaires (afin de garantir une meilleure mixité sociale).

Le projet de PLH inclut par ailleurs une Charte Habitat : outil d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du logement du territoire, celle-ci appréhende notamment les questions d'habitat durable.

Plus globalement, l'une des grandes orientations du PLH porte sur la sensibilisation des habitants, par le lancement ou le soutien d'opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

### **...en veillant à la qualité des prestations proposées.**

Thonon Agglomération a décidé, de manière volontariste, d'être associée à l'adoption et à la mise en œuvre des Conventions d'Utilité Sociale signées entre l'Etat et les organismes de logements sociaux présents sur son territoire.

Ce positionnement et les objectifs complémentaires formulés sur chacune des conventions adoptées par le conseil communautaire confirment l'intention de l'agglomération de porter une attention particulière aux engagements et objectifs poursuivis par les bailleurs sociaux en termes de développement de l'offre de logements et de qualité des prestations mises en œuvre. Une attention toute particulière est portée aux objectifs de rénovation énergétique.

Prévue par la loi, la CUS est un contrat conclu entre les pouvoirs publics et les organismes de logements sociaux. Pour une période de six ans, il présente les objectifs poursuivis par ces derniers en termes d'investissements sur le patrimoine existant, de développement de l'offre nouvelle et d'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires. Au-delà de ses obligations légales relatives à la quantité de logements produits, l'agglomération entend ainsi peser de tout son poids en faveur de la qualité des logements, des prestations proposées aux résidents, et de la conformité de l'offre résidentielle eu égard aux besoins effectivement ressentis par les familles de l'agglomération.

En 2021, l'agglomération a adopté les CUS des principaux bailleurs sociaux de son territoire à savoir Léman Habitat, Halpades, SA Mont-Blanc et SEMCODA, s'assurant ainsi de la cohérence des objectifs et lui permettant de suivre leur mise en œuvre.

### **Soutenir les projets innovants portés par des habitants**

Une démarche de soutien à l'émergence de projets d'habitats participatifs a été lancée fin 2021, via une réunion publique d'information. Par la suite, trois ateliers ont été organisés courant 2022 pour apporter aux habitants intéressés par ce mode d'habitat, les premiers principes à mettre en œuvre pour s'assurer de la réussite d'un tel projet : gouvernance, montage du projet... A ce jour un groupe s'est constitué et est prêt à se lancer dans l'aventure.

### **Accélérer la rénovation énergétique des logements**

Autre enjeu majeur de ce PLH : des moyens nouveaux alloués à la rénovation énergétique des habitations.

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** a été lancée en avril 2020. Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, bénéficient d'aides financières, notamment pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (y compris les ménages à revenus intermédiaires). Elle inclut deux volets :

- Développement du conventionnement privé, via la remise sur le marché locatif de logements vacants ;
- Accompagnement à l'amélioration de la performance thermique des copropriétés via un **appel à candidature visant principalement les copropriétés** datant d'avant 1980 désireuses de s'engager dans une approche globale de rénovation énergétique. Neuf copropriétés ont ainsi été retenues (5 en 2021 et 4 en 2022) pour bénéficier d'un accompagnement global gratuit (audit, conseils techniques, etc.) et d'aides financières pour la réalisation de travaux d'isolation réalisés dans les parties communes.

Sur les 3 ans de l'OPAH, près de 3,7 M€ seront mobilisés.

Les chiffres à retenir pour 2022 sont :

- **16 dossiers ont été financés au titre du maintien à domicile** pour un montant global d'aide de l'agglomération de 9'909 € en complément d'autres aides publiques, et un montant total des travaux engagés de 110'077 € ;
- **19 dossiers ont été financés au titre de la rénovation énergétique** pour un montant global d'aide de l'agglomération de 42'580 € en compléments d'autres aides publiques, et un montant total des travaux engagés de 630'254 € ;
- **8 logements ont fait l'objet d'un conventionnement privé** pour la remise sur le marché locatif privé, dont 7 étaient vacants à loyer très social.

Depuis fin 2020, Thonon Agglomération est rattaché au **Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) dénommé « Haute Savoie Rénovation Energétique » [HSRE]** porté par le Département de la Haute-Savoie. Ce service gratuit, à destination des particuliers et du petit tertiaire, s'inscrit dans la continuité de Régénéro (anciennement à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français) et intègre des missions complémentaires comme **l'accompagnement des copropriétés et des entreprises du petit tertiaire** (commerces rez d'immeuble). L'objectif : améliorer encore l'information, l'orientation et l'accompagnement des privés dans leurs projets de rénovation énergétique.

Le service enregistre une **dynamique croissante** qui s'explique notamment par un récent **contexte de crise énergétique depuis le premier trimestre de l'année 2022**.

En 2022, les chiffres à retenir sont :

- 382 ménages informés par téléphone
- 124 personnes renseignées lors des 33 permanences assurées
- 27 ménages accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique
- 11 ménages ont poursuivi l'accompagnement jusqu'en phase travaux
- 10 aides financières instruites
- 5 journées d'animation

Pour un service dont le coût représente 120'000 € à l'échelle de Thonon Agglomération, l'agglomération ne prend en charge financièrement que 28'000 €, soit environ 23% de reste à charge.

### **Un service spécifique pour l'information et l'accueil des demandeurs de logement social [SIADL]**

Grâce à la coordination opérée entre l'agglomération et les communes, ce service vise à apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social. Ainsi, la plupart des communes accueillent et renseignent sur les modalités d'inscription (critères, processus, etc.) ou pour enregistrer les demandes puis les personnes concernées peuvent désormais solliciter, auprès de Thonon Agglomération, **un entretien individuel pour le suivi de leur dossier**.

Ces entretiens sont assurés lors de permanences réparties sur le territoire. Au 30 novembre 2022, 170 demandeurs ont été reçus en entretien individuel personnalisé.

### **Un nouvel outil pour les attributions de logements**

En avril 2022, la « phase test » du nouveau système de cotation a été lancé dans notre agglomération. Il permet de hiérarchiser les demandes de logements sociaux selon des critères précis. Si certains sont obligatoires et définis par la loi (personne en situation de handicap, logement insalubre...), d'autres peuvent être individualisés par territoires afin de mieux tenir compte du contexte local.

Ce nouveau système est un outil d'aide à la décision pour les réservataires, c'est-à-dire les structures et institutions partenaires du financement de la construction de logements sociaux qui décident de leur attribution (les collectivités locales, les préfectures ou encore des structures comme Action Logement). Pour le demandeur de logement celui-ci lui permet de mieux positionner sa demande, mais aussi de connaître le délai moyen d'attente sur des demandes similaires en termes de localisation ou encore de typologie de logement.

## **Citoyenneté et prévention dans tous les quartiers**

### **Un Contrat de Ville renforcé**

Être aux côtés de ses habitants est plus qu'une volonté pour Thonon Agglomération, c'est une mission. Elle accompagne donc les publics les plus fragilisés, élargit sa présence à tout le territoire et garantit un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Réduire les inégalités entre les habitants est la vocation du Contrat de Ville, prolongé par l'État jusqu'en 2023. L'objectif principal est le renforcement des actions en faveur d'une cohésion urbaine et sociale et d'un accès facilité aux services publics pour tous, partout. Ce contrat est porté principalement au bénéfice des habitants du quartier dit « prioritaire » de la ville de Thonon-les-Bains (Collonges/Sainte-Hélène). Toutefois, les élus de l'agglomération ont souhaité étendre les actions à l'ensemble des quartiers d'habitat social du territoire depuis 2021.

Afin de mener des actions concrètes sur l'ensemble des thématiques l'agglomération s'est dotée d'une cheffe de projet du contrat de ville et de 3 adultes-relais.

### **Des adultes-relais et un intervenant social pour davantage de prévention**

Présents sur le terrain, les 3 adultes-relais contribuent à :

- Renforcer les relations avec et entre les habitants,
- Faciliter leur accès aux services publics,
- Renforcer le dialogue intergénérationnel et plus largement,
- Développer la capacité d'initiative et de projets dans le quartier.

Il est à noter que ces adultes relais ne sont pas déployés uniquement sur le quartier prioritaire de Collonges-Sainte-Hélène (Thonon-les-Bains) ; ils sont également à Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et plus largement dans tous les quartiers d'habitat social qui se « fragilisent ».

Une autre présence s'est révélée indispensable dans le cas de conflits et de violence. **L'intervenante sociale** portée par l'association AVIJ, est présente au Commissariat de Thonon-les-Bains mais également au sein de la brigade de gendarmerie de Douvaine. Elle garantit un accueil adapté aux victimes d'infractions pénales (violences intra-familiales, violences conjugales, violences sexuelles et violences sur mineurs) afin d'évaluer rapidement leurs besoins et de pouvoir les orienter vers les partenaires sociaux ou médico-sociaux pouvant assurer leur accompagnement. Plus de 200 personnes ont été reçues et accompagnées en 2022.

Dans une logique de prévention, elle assure aussi un repérage précoce des situations préoccupantes de manière à éviter leurs aggravations et de faciliter le parcours de prise en charge.

Ce poste est co-financé dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) via une convention tripartite conclue entre Thonon Agglomération, l'Etat et le Département de la Haute-Savoie.

A l'échelle de l'agglomération, le déploiement de ces interventions au contact direct des citoyens constitue un acte fondateur en faveur de la cohésion des territoires reposant sur une citoyenneté retrouvée et construite sur la notion de droits et de devoirs. L'objectif : revaloriser les populations, améliorer le cadre de vie des habitants et prévenir la délinquance.

### **Relance du Conseil citoyen**

Depuis la relance du conseil citoyen de Collonges Ste Hélène en 2021, la vingtaine de membres s'est organisé en groupes de travail afin de proposer des actions concrètes qui répondent aux attentes et besoins des habitants.

Dans les 3 groupes créés les actions réalisées en 2022 sont les suivantes :

- Mieux vivre ensemble : organisation de 2 séances de ciné plein air gratuites, embellissement des jardinières de Ste Hélène
- Sécurité : organisation d'un café des parents sur la thématique : gérer les ados et les écrans
- Jeunesse : lancement d'une action de formation des acteurs de terrain pour sensibiliser au dépistage des 3 principaux cancers (en lien avec le Centre régional de coordination de dépistage des cancers)

Cette instance offre aux habitants un espace de parole et d'échanges autour de la vie du quartier. Ce conseil peut également émettre des avis sur les projets d'aménagement et d'animation proposés dans le quartier.

### **Être au plus près des populations fragilisées**

Le CIAS de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 31 octobre 2022, **277 bénéficiaires sont accompagnés à domicile** et plus de **30 000 repas** ont notamment été livrés à domicile auprès de 216 bénéficiaires.

En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés (sorties cinéma notamment) :

- La création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes** (EHPAD) : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais ;
- Un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un **partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie**. Près de 16 000 kilogrammes d'aliments distribués ;
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un **accueil, hébergement et accompagnement des publics en grande difficulté** (15 places pour Hommes isolés) est organisé par l'association La Passerelle avec le financement du CIAS. Un important travail avec les services de l'Etat et le Département de la Haute-Savoie se poursuit pour permettre la réouverture de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe.

Par ailleurs, l'intercommunalité apporte un soutien actif à l'APEI du Chablais (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficiantes Intellectuelles) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully.

Pour continuer de répondre le plus justement possible aux besoins de ses habitants, Thonon Agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont mené en 2019/2020 une **analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire** dont les conclusions devront permettre, à l'occasion de l'élaboration du projet de territoire, de définir les ambitions communautaires d'une politique publique de cohésion sociale et de préciser, au niveau de l'intercommunalité, le niveau de portage respectif de Thonon Agglomération et de son CIAS.

# ▶ L'épanouissement de tous les êtres humains

//////////

**L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.**

## **Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats**

### **Projet de territoire : partager des ambitions communes**

A l'automne 2021, Thonon Agglomération a lancé sous l'égide des élus, la démarche d'élaboration du projet de territoire Thonon Agglomération 2030. Document fondateur, le projet de territoire définira, d'ici au printemps 2023, **le cap que les élus et les habitants souhaitent donner** à l'ensemble des politiques publiques menées par l'agglomération. Ce projet, dont la réalisation s'appuie sur les documents cadres déjà existants, devrait être mis en place à l'horizon 2030.

En juillet 2021, les élus communautaires ont adopté la **Charte de Gouvernance** pour l'agglomération. Réaffirmant la priorité donnée à la solidarité entre les communes et à la proximité avec les habitants, ce document de référence propose de porter une attention particulière à « l'expertise terrain » des élus municipaux qui « vivent le territoire ». Après la nécessaire structuration de l'agglomération depuis 2017, cette charte va permettre aux communes de construire ensemble une « communauté d'action » efficiente s'appuyant sur des moyens mutualisés. Six commissions thématiques, composées d'élus communautaires et municipaux, ont été créées et déjà réunies dans le cadre du projet de territoire.

### **Le conseil local de développement [CLD]**

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

**Le conseil local de développement (CLD)** est une instance **consultative et de concertation**. Il est soutenu dans ces initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre à œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, il est notamment associé tout au long de l'élaboration du PLUiHM, dont l'arrêt est prévu début 2025 et son adoption fin 2025. Il a également contribué à la phase diagnostic et l'élaboration de la stratégie du projet de territoire.

**En 2021, le renouvellement de la composition de l'instance** (42 membres) a abouti en décembre 2021 à la réélection de Laurent Perinel à la présidence de ce CLD.

### **Encourager la participation du plus grand nombre**

L'élaboration du PLUi-HM s'inscrit de manière plus générale dans une nouvelle dynamique participative, où en plus des nombreuses réunions publiques et ateliers de concertation avec des personnes ressources et associations, des outils nouveaux ont été déployés, à l'image de la plateforme « dites-nous tout », accessible sur le site internet de Thonon Agglomération. Les internautes ont ainsi la possibilité de faire remonter des observations, préconisations, et ce de façon spatialisée. Les différents dispositifs numériques mis à disposition permettent de maintenir les échanges et de satisfaire le besoin permanent de co-construction avec les habitants.

## Aider les familles à « bien vivre » l'agglomération

### Accueil de la petite enfance

Défini par l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à l'**accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, micro-crèche, Relais Petite Enfance [RPE] et centre de loisirs) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 130 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud).

Depuis 2020, le multi-accueil et la micro-crèche sont entrées en conformité avec le dispositif réglementaire en vigueur relatif à l'évaluation et à la surveillance de la qualité de l'air intérieur de ces deux structures.

De son côté, le centre de loisirs a permis de satisfaire plus de 300 familles cette année.

Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions « territorialisées » dans le cadre du Relais Petite Enfance [RPE]. Fortement impacté par la crise sanitaire, les ateliers d'éveil et de proximité ont pu reprendre de façon pérenne tout au long de l'année 2022, hors période de vacances scolaires permettant ainsi aux 90 assistantes maternelles du territoire de profiter pleinement des différentes activités proposées.

### Services à la population : un partenariat renouvelé avec la CAF de Haute-Savoie

Pour rester « au plus près des habitants » et continuer de répondre le plus justement possible à leurs besoins, l'agglomération structure son champ d'action à destination des familles. Elle a mis en œuvre en 2021 le renouvellement de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie [CAF 74] par le biais d'une **Convention Territoriale Globale [CTG] signée officiellement en décembre 2020**.

Sur la base des conclusions de l'analyse des besoins sociaux menée en 2019/2020 à l'échelle de l'agglomération, il s'agit, d'ici à 2023, de pérenniser et d'affiner progressivement le large éventail de services à la personne déjà proposé grâce à un soutien réaffirmé et redimensionné de la CAF 74.

Pour Thonon Agglomération, le Syndicat Intercommunal Sciez, Anthy-sur-Léman, Margencel et les communes déjà soutenues<sup>8</sup> par la CAF 74, la convention territoriale globale prend le relais des anciens contrats Enfance-Jeunesse. Au-delà des services spécifiquement centrés sur les plus jeunes, il s'agit désormais de **favoriser l'émergence de nouveaux projets répondant aux besoins ressentis des familles** dans des domaines aussi variés que la culture et le sport, l'inclusion numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, le handicap...

Redimensionné à l'échelle de l'agglomération<sup>9</sup>, et visant à l'élaboration d'une vision globale et partagée du territoire, ce partenariat va permettre de soutenir les initiatives de l'agglomération et des communes engagées dans une approche globale d'aides aux familles.

Via la CTG, la CAF 74 soutient à ce jour sur l'agglomération : 9 multi-accueils, 4 relais assistants maternels, 11 accueils de loisirs sans hébergement (périscolaires et extrascolaires), 1 espace de vie sociale, 2 centres sociaux, 8 micro-crèches, 2 ludothèques, 1 lieu d'accueil enfants-parents...

### Œuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'agglomération a engagé l'élaboration de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Son objectif est de porter une vision globale et partagée des enjeux de **sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance**.

La première étape réalisée en 2021 a consisté à dresser un diagnostic de sécurité à l'échelle des 25 communes. En 2022, 4 orientations stratégiques ont été déclinées sur notre territoire à partir de la stratégie nationale :

- La jeunesse
- Les personnes vulnérables
- La population comme acteur de prévention
- La gouvernance

Des fiches actions sont déclinées dans chacune de ces orientations. Le travail partenarial d'ajustement du contenu des fiches actions se poursuit sur 2022 afin de proposer un document final à la validation des élus pour début 2023.

Parallèlement, en termes de **vidéoprotection**, fin 2022 l'ensemble des 18 communes engagées dans le déploiement d'un système de vidéoprotection seront équipées.

---

<sup>8</sup> Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Messery, Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex

<sup>9</sup> Toutes les autres communes pourront adhérer à la démarche pendant la durée de la convention

De son côté, Thonon Agglomération a ajusté sa stratégie de protection de ses propres bâtiments (déchettes notamment). L'objectif : lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité publique grâce à une couverture maillée et la plus optimale possible du territoire intercommunal. Ces équipements sont installés avec le soutien de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## Permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables

### Le lycée de Douvaine : un équipement structurant qui se veut exemplaire

Sur proposition conjointe de la commune de Douvaine et de Thonon Agglomération, la Région a retenu début 2022, le site du Maisse pour accueillir le futur lycée du Chablais. L'emplacement de cet équipement structurant pour le territoire, a été sélectionné du fait de l'opportunité qu'il présente, en s'inscrivant dans un objectif de sobriété foncière, sans avoir besoin d'aller en extension sur des espaces agricoles et naturels.

Le site est également entouré d'un certain nombre d'installations publiques existantes et à venir, qui pourront être mobilisées pour le lycée, afin là aussi, de rationaliser le plus intelligemment possible l'utilisation du foncier. Les bâtiments du futur lycée feront en outre l'objet d'une très forte exigence en matière de performance énergétique. Depuis l'annonce officielle du choix du site, la commune de Douvaine, l'Agglomération et la Région travaillent étroitement sur les premiers éléments de dimensionnement et de programmation, avec une approche inédite, à travers l'étude de secteur du Maisse, pilotée par Thonon Agglomération. Cette étude vise à anticiper et à offrir un cadre cohérent, en anticipant les effets induits par l'arrivée d'équipements structurants (lycée, piscine, équipement sportif), en travaillant particulièrement le sujet de la circulation, et de la place des modes actifs.

### Vers la Cité des Métiers

Convaincue que l'intercommunalité a un rôle important à jouer en termes de formation, d'orientation et d'emploi, Thonon Agglomération prend part au projet de labellisation d'une **Cité des Métiers** sur son territoire. Elle est accompagnée pour ce faire par le Pôle métropolitain du Genevois français.

En accès libre et sans rendez-vous (pour les jeunes évidemment mais sans condition d'âges pour autant), ce centre s'appuie sur les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion (pôle emploi, mission locale, Agence Economique du Chablais, Bureau Information Jeunesse, etc.) pour vous guider mais aussi pour vous proposer des ateliers d'information ou de formation. Au regard de sa configuration géographique, Thonon Agglomération envisage d'implanter le centre associé à Thonon-les-Bains (au sein de la future Maison de l'Agglomération – lire p.16) et un ou des points relais sur d'autres communes afin d'apporter un service au plus près de chacun.

### L'indispensable Information Jeunesse

Présent sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains, Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) accueille les 15/30 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger, de santé et de loisirs.

Les méthodes d'accueil et postures d'accompagnement favorisent la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie et de l'engagement citoyen.

Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) est labellisé **Information Jeunesse** par les services de l'Etat ce qui témoigne de la qualité du service rendu et démontre la capacité d'Info Jeunes Thonon Agglomération à **proposer, à chaque jeune, une réponse individualisée et adaptée** grâce à la mobilisation des partenaires de tous les champs (jeunesse, social et médico-social, culture, éducation nationale, prévention, emploi, orientation, transports...) autour des politiques de jeunesse.

Fortement investi dans la promotion de la mobilité de TOUS les jeunes, Info Jeunes Thonon Agglomération détient le **label européen Eurodesk** et propose un service spécialisé pour les départs à l'étranger (aides financières, méthodologie, contacts).

En 2022, l'équipe Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) a accueilli de nombreux jeunes lors de ses deux forums :

- **Le forum Jobs d'été** a accueilli 49 employeurs et 650 jeunes motivés pour décrocher un job d'été.
- **Le forum Partir à l'étranger** mettait en lien le public avec les experts de l'international, des témoignages de jeunes et 4 tables rondes : étudier à l'étranger, trouver un employeur, faire un CV en anglais, partir en volontariat.

La nouveauté 2022, c'est l'application d'un quotient familial pour les bourses Partir à l'étranger (16-25 ans) et Aide au Permis (16-19 ans) favorisant la mobilité et l'autonomie des jeunes de toute l'agglomération et en particulier des plus démunis.

Cette année, l'équipe a poursuivi ses actions de prévention (estime de soi, lutte contre le harcèlement, éducation à la sexualité, éducation à l'information, plateforme mineur) et a participé à l'organisation de la journée fédératrice de la société civile autour de la conférence du scientifique Aurélien Barrau dans le cadre des Assises européennes de la transition écologique. Elle a également coordonné l'organisation du festival queercod#2, à la quinzaine de lutte contre les discriminations sexistes et haine anti LGBTQI, ainsi que la production d'un annuaire des professionnels de santé mentale avec le collectif des semaines de sensibilisation à la santé mentale.

### **Les comportements citoyens dans la préservation du Géoparc du Chablais**

L'Antenne de Justice et du Droit et le Syndical intercommunal pour d'Aménagement du Chablais ont mené sur l'année 2022 sept interventions auprès de classes du CE2 au CM2 au sein de deux écoles élémentaires du territoire (Perrignier et Margencel) sur la thématique susnommée. L'objectif : présenter nos patrimoines, générer un sentiment de fierté, déclencher une volonté de préservation et en faire des ambassadeurs.

### **Mission Locale : un soutien réaffirmé de l'agglomération jusqu'en 2023**

Déjà très active en faveur des jeunes par le biais de son Bureau Information Jeunesse (lire ci-dessus) ou encore du Point Accueil Ecoute Jeunes, Thonon Agglomération confirme sa présence à leur côté par le biais d'un soutien renouvelé à la Mission Locale Chablais. Jusqu'en 2023, près de 120 000 euros seront versés chaque année à l'association, conformément à la convention d'objectifs adoptée en 2021 par le conseil communautaire. La Mission Locale Chablais, localisée à Thonon-les-Bains, permet un accueil gratuit et confidentiel des 16-25 ans souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant leur insertion sociale et professionnelle. Son service logement CCLAJ, réservé aux 16-29 ans, est un lieu d'information et d'orientation spécifique aux questions liées au logement.

**De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans),** au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents **vers des notions de projets et de citoyenneté.** Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

### **Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture**

Thonon Agglomération inscrit sa politique culturelle dans la cadre d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle.** De manière multi-partenariale<sup>10</sup> et pour une durée de trois ans (jusqu'en 2022), il s'agit d'impulser **l'émergence de projets culturels auprès du plus large public possible** en portant une attention particulière aux jeunes (scolaires et 12-25 ans), aux habitants du quartier prioritaire (Collonges / Sainte-Hélène) et des quartiers d'habitat social. Au-delà des subventions déjà versées à différents partenaires, il s'agit de **favoriser l'accès à la culture.**

Les actions d'éducation artistique et culturelle initiées à Thonon-les-Bains depuis plusieurs années ont été maintenues. Elles ont été étendues à l'ensemble de **l'agglomération** avec en 2021 une nouvelle **résidence d'artistes.**

Fin 2020, Odyssée ensemble et Cie a en effet pris le relais de la compagnie « *Un Euro ne fait pas le printemps* » et sera en résidence dans toute l'agglomération jusqu'en juin 2022. Parallèlement aux interventions scolaires, un grand projet participatif ouvert à tous a été lancé. Une effervescence artistique qui aboutira en 2022 à la création d'un spectacle unique, collectif et festif : **La Grande Iliade.**

La mise en œuvre de cette résidence représente un investissement de plus de 140 000 € et bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC] et de la Maison des Arts du Léman.

L'agglomération a poursuivi par ailleurs son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. Jusqu'en 2022, la contribution financière de l'agglomération en faveur de cet acteur culturel majeur du territoire est

---

<sup>10</sup> Avec la Ville de Thonon-les-Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (direction des affaires culturelles et direction des services départementaux de l'Education Nationale) qui participent également au financement des actions mises en œuvre.

dédiée au soutien de deux manifestations majeures : **Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins**. Depuis 2019, elle est portée à 95 000 euros par an.

Par le biais de ce soutien financier, Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes et donc au plus près des habitants, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public ; Parallèlement, l'intercommunalité poursuit son soutien aux actions en faveur de la **lecture publique** en appui aux médiathèques et bibliothèques communales<sup>11</sup>. Plusieurs actions sont menées conjointement avec les différents services de l'agglomération, notamment avec le Relais Petite Enfance et le Centre de Loisirs, permettant ainsi un accès à la culture plus les enfants du territoire dès leur plus jeune âge.

Enfin, désireuse de soutenir les initiatives associatives émergentes, concourant au rayonnement de l'agglomération dans les domaines culturels et événementiels et organisées avec une préoccupation éco-responsable, Thonon Agglomération a relancé un **appel à projets** pour l'année 2022.

---

<sup>11</sup> Révision statutaire adoptée au conseil communautaire du 30 octobre 2018